



Donation d'une quote-part d'un bien en indivision

Par **Titou_13**, le **06/05/2021** à **16:57**

il y a 4 ans, avec mon frère nous avons effectué les démarches nécessaires pour avoir la nue-propriété de l'appartement de ma mère et réparti comme suit : 40% chacun et 20% pour ma mère, qui habite toujours dans le bien. Nous avons évalué le bien à 180 000 €.

Mon frère est décédé l'année dernière et sa quote-part de la nue-propriété est maintenant à son fils. Son fils veut me céder sa quote-part. Quelles sont les démarches à entreprendre et les frais induits ?

En vous remerciant pour votre aide.